

FORMULAIRE

Renseignements préliminaires

PRÉAMBULE

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), par ses chapitres 22 et 23, établit un régime de protection de l'environnement et du milieu social dans le Québec nordique. Certains aspects de ces chapitres relèvent du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec ou des deux ordres de gouvernement. Ceux qui relèvent du Québec ont été inscrits au chapitre II de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) (chapitre Q-2). Ce chapitre de la LQE présente les procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social qui s'appliquent dans la région de la Baie-James (art. 133 de la LQE) ou au Nunavik (art. 168 de la LQE) (www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/mil-nordique/index.htm).

Les projets mentionnés à l'annexe A de la LQE sont obligatoirement soumis à l'une ou l'autre des procédures applicables en milieu nordique, contrairement à ceux qui sont mentionnés à l'annexe B, qui n'y sont pas assujettis. Ceux qui ne sont pas visés par ces annexes sont considérés comme des projets de « zone grise ». Ils doivent donc être soumis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, qui déterminera leur assujettissement à l'une ou l'autre des procédures applicables en milieu nordique.

Le formulaire « Renseignements préliminaires » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli de façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. Les renseignements préliminaires seront publiés dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Tout promoteur désirant réaliser un projet visé par l'annexe A de la LQE ou un projet de « zone grise » sur ces territoires doit d'abord demander un certificat d'autorisation ou une attestation de non-assujettissement, et ce, conformément aux articles 154 et 189 de la LQE. Le promoteur doit donc soumettre au Ministère les renseignements préliminaires concernant le projet visé.

Conformément aux articles 115.5 à 115.12 de la LQE, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Cette exigence ne s'applique pas aux projets jugés non assujettis pour lesquels une attestation de non-assujettissement est délivrée. Vous trouverez un guide explicatif et les formulaires requis à l'adresse électronique suivante : www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm.

Le formulaire « Renseignements préliminaires » doit être accompagné du paiement prévu dans le cadre du système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (en cliquant sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale - Québec nordique»). Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Les renseignements préliminaires doivent être transmis en dix (10) copies papier françaises, quatre (4) copies papier anglaises et une copie électronique à l'adresse suivante :

Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Télécopieur : 418 646-0266

Par ailleurs, conformément à la LQE, le formulaire de renseignements préliminaires est transmis au Comité d'évaluation, si le projet concerne la région de la Baie-James, ou à la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, si le projet vise le territoire du Nunavik. Ces deux comités examinent les renseignements préliminaires et, dans le cas des projets visés par l'annexe A de la LQE, ils produisent respectivement une recommandation ou un avis sur la directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer. Pour les projets de « zone grise », les comités produisent respectivement une recommandation ou une décision sur l'assujettissement du projet à la procédure et, s'il y a lieu, sur la directive du projet. Ces recommandations, avis et décisions sont ensuite acheminés au Ministère, qui fait part de sa décision au promoteur. Cela peut se traduire par la délivrance d'une attestation de non-assujettissement dans le cas des projets non assujettis à la procédure ou par la délivrance d'une directive dans celui des projets qui y sont assujettis.

Le Comité d'évaluation est un comité tripartite formé de représentants nommés par le gouvernement de la Nation crie et de représentants du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec. La Commission de la qualité de l'environnement Kativik est un comité bipartite formé de représentants inuits ou naskapis nommés par l'Administration régionale Kativik et de représentants du gouvernement du Québec. Dans l'exercice de leurs fonctions, ces deux comités accordent une attention particulière aux principes suivants, lesquels sont énoncés aux articles 152 et 186 de la LQE :

- a) la protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Autochtones;
- b) la protection de l'environnement et du milieu social;
- c) la protection des Autochtones, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie;
- d) la protection de la faune, des milieux physique et biologique et des écosystèmes du territoire;
- e) les droits et garanties des Autochtones dans les terres de catégories II;
- f) la participation des Cris, Inuits et Naskapis à l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social;
- g) les droits et intérêts, quels qu'ils soient, des non-autochtones; et
- h) le droit de réaliser des projets, que possèdent les personnes agissant légalement dans le territoire.

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1 Identification du promoteur	
Nom : Pavage Wemindji inc.	
Adresse municipale : 21, Hiltop Rd. Wemindji, Québec J0M 1L0	
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse municipale) : 1705 Rte de L'Aéroport Amos Qué.J9T 3A7	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : David Fortin, Ing. Dir.Général	
Numéro de téléphone : 819 732-3351 ext.353	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : david.fortin@norascon.qc.ca	
1.2 Numéro de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1161684213	
1.3 Résolution du conseil municipal	
Si le demandeur est une municipalité, les renseignements préliminaires sont assortis de la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.	
1.4 Identification du consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)	
Nom :	
Adresse municipale :	
Adresse postale (si elle diffère de l'adresse municipale) :	
Numéro de téléphone : -	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : @ .	
Description du mandat :	

2. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

2.1 Identification et localisation du projet et de ses activités	
Nom de la municipalité, du village ou de la communauté où est réalisé le projet (indiquez si plusieurs municipalités, villages ou communautés sont touchés par le projet) :	
Municipalité de Cree Nation de Némaska	
Catégories des terres (I, II ou III) : catégorie 3	
Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournir les coordonnées du point de début et de fin du projet) :	
BNE 40658 Carte no. 32N09-27	
Point central ou début du projet : UTM-NAD83 EST 409875 NORD 5719450 ZONE-18 Site 32N09-13	
Point de fin du projet (si applicable) : Latitude : Longitude :	
2.2 Description du site visé par le projet	

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

Installation et opération de l'usine sera fait dans une graviere existante appartenant a la Nation Cree de Némaska no. BNE 40658 au km 312 Route du Nord.

L'usine sera installé soit environ 200m de la route du nord, donc tres peu d'impact en milieu physique ou humain.

Les installations seront situés a plus de 300m de tout cours d'eau et zones humides, et prendre note qu'aucun déboisement n'est requis pour l'installation.

Le site est actuellement en opération pour la fourniture de divers agrégats pour les besoins de la communauté.

.....
Asphalt mill will be install in existing gravel pit belongig to Cree Nation of Nemaska at km 312 North Road BNE No. 40658.

Mill will be install an average of 200m from the road and almost none human of physical impact.

All the set-up will be at more then 300m from any lake or course water, and please note we don't need any defrostation for the project.

The site is already in operation for aggregate need to the community.

2.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

L'installation de l'usine sera temporaire pour fin de réalisation du projet de pavage.

1.0 installation et calibration de l'usine du 15 au 30 juin 2019

2.0 production et exécution du contrat de pavage 01 au 15 juillet 2019

Please note this consist to a temporary installation only and complete the asphalt contract with the community.

1.0 insllation and calibration the asphalt mill to june 15 at 30 2019

2.0 production and execution the asphalt contract july 01 to 15 2019

2.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate, en indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

Plan de localisation en piece jointe.

Distance toute zones habitées-----22km

Distance poste Hydro-Québec-----20km

Distance Aéroport-Hydro-----14km

See enclose to this form a location plan.

Distance from Némaska village-----22km

Distance from Hydro-Québec Post-----20km

Distance from Hydro-Quebec Airport-----14km

3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

3.1 Titre du projet

Projet de ... (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de...
(installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de... (municipalité/village/communauté)

Usine de béton bitumineux km 312

Asphalt mill km 312

3.2 Assujettissement

Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez à quel paragraphe de l'annexe A de la Loi sur la qualité de l'environnement votre projet est assujetti, selon vous, et pourquoi (atteinte du seuil, par exemple). Indiquez si votre projet se situe « en zone grise », le cas échéant.

Projet zone grise

Grey zone project

3.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement votre projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture et restauration), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Consiste principalement a l'installation et opération d'une usine mobile situé de béton bitumineux Modele ADM SPL-110 NO.Serie DM619-02 , capacité de 120 tm/hre.

Muni d'un contrôle, benne d'alimentation,chambre de mélange,silo et chambre de pesée.

Aménagement d'une aire d'opération uniforme de +-100m par 100m, déjà existante.

Mainly is installation and operating a mobil asphalt mill Model ADM SPL-110 Serial No.DM619-02 Capacity of 120 tm per hour.

Provided with control, alimentation skip, drum mixer and scale chamber,

Operation area of 100m per 100m is already existing.

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

3.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et faites ressortir les raisons qui motivent la réalisation du projet.

Obtention de contrat de pavage de rues, dans la Communauté de Cree Nation de Némaska

Obtaining an asphalt contract from Cree Nation of Nemaska.

3.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemples : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux ou détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Graviere actuellement en opération BNE NO.40658 exploité par la Communauté et fournisseur d'agrégats.

Existing gravel pit already in operation by the Community for providing aggregate.

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont les activités réalisées auprès des populations locales, notamment les Cris, les Inuits et les Naskapis, et précisez, s'il y a lieu, les préoccupations soulevées et leur prise en compte dans la conception du projet.

Contrat de Pavage de rues, paru en appel d'offre public pour revitalisation du milieu urbain de la communauté.

La communauté participera activement de façon économique à la réalisation du projet. Dans la fourniture des agrégats requis pour le projet.

Paving street contract obtain by public call tender

The Community will participate in a economic repercussion by supply asphalt aggregate.

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCÉPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture et restauration du projet, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet, c'est-à-dire les préoccupations majeures pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non du projet.

L'usine est munie d'un système de collecte de poussière pour le sechoir et chambre de mélange, et ce, par voie humide modèle DM619.02 incluant un bassin de décantation et vidé en fin d'opération.

De plus la localisation du projet est située à plus de 15 km de toute résidence, donc aucun impact de bruit.

La livraison des produits pétroliers se fera à l'aide de citerne d'approvisionnement dans le réservoir de l'usine suivant les règles prescrites. Des trousse d'urgence en cas de déversement sont disponibles sur le site.

Le site global est protégé à l'aide du matériel de décapage antérieur afin d'éviter tout déversement en cours d'eau ou hors du site.

Asphalt drum mixer is provided to dust collect, also drum mixer and dryer with wet way Model DM619.02, including decantation basin and clean closing the production

Please note the site location is almost of 22km from all residence concluding no noise impact.

The fuel delivery will be delivered by fuel truck in asphalt mill tank following high standards, emergency spill kits will be on site.

All the site is protected by existing decapping material and protected from any spill out the gravel pit area.

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture et restauration du projet, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

La route du Nord constituée en gravier fait l'objet d'un entretien journalier effectué contractuellement par un tiers, donc lors du transport du pavage sur cette route toutes les mesures seront prises afin de cohabiter de façon sécuritaire avec les autres usagers de cette route.

The north Road is constituted in gravel and made object of daily maintenance by a contractor, then in the transport of asphalt all measures of security and cohabit with all users will be taken.

Dans le cas d'un projet de « zone grise », fournissez suffisamment de renseignements pour permettre d'évaluer ses impacts sur l'environnement et sur le milieu social, et ce, afin de déterminer s'il y a lieu de l'assujettir à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Présentez les mesures d'atténuation ou de restauration prévues, s'il y a lieu.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émissions projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

Combustion diésel pour la génératrice liée au fonctionnement de l'usine et le transport sera effectué par camion-benne.

.....
Diesel combustion for asphalt control generator, and transport by dump truck.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

Lettre d'autorisation du projet par la Communauté de Némaska (en pièce jointe)

La demande de certificat d'autorisation pour usine de béton bitumineux auprès de la direction régionale du MELCC est active et en attente du certificat de non-assujettissement .

.....
See enclose the agreement and authorization from Crre Nation of Nemaska

Please note asphalt plant request of environmental certificate is already active nearby Regional MELCC and stand by the obtention of no-subjugation certificate.

8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature

Je déclare que les documents et renseignements fournis dans ce formulaire de renseignements préliminaires sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous les renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés sur le site Web du Comité d'évaluation (COMÉV) ou de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) ainsi qu'au Registre des évaluations environnementales.

Prénom et nom

David Fortin, ing.

Signature



Date

27 mars 2019

Annexe I
Résolution du conseil municipal

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.

Annexe II
Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Annexe III
Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate, en indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

